

Image not found or type unknown



Exposition d'oeuvre d'art dans un lieu alternatif

Par **phileas75**, le **16/12/2009** à **16:05**

Bonjour, un artiste peut-il exposer en France ses oeuvres dans un autre lieu qu'une galerie, comme par exemple une librairie ou un restaurant ? Si oui, y a-t-il des conditions légales à respecter ? merci pour votre réponse